

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Délibération

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DES SÉANCES DU 17 MARS 2022 ET DU 5 AVRIL 2022

À l'unanimité, le Conseil Municipal valide le procès-verbal de la séance du 17 mars 2022, puis le procès-verbal de la séance du 5 avril 2022.

2 – FINANCES – PRISE EN CHARGE DE LA CARTE IMAGINE R

À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de reconduire son opération visant à prendre en charge la carte Imagine R des collégiens et lycéens habitants de la commune à hauteur de 100€ à compter de la rentrée 2022/2023.

3 – AVIS SUR LE PÉRIMÈTRE DU FUTUR SAGE DE MARNE ET BEUVRONNE

À l'unanimité, le Conseil Municipal :
Prend connaissance de la raison d'être du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et de ses missions principales,
Approuve le périmètre du SAGE.

4 – SDESM – Avis sur la modification du périmètre

À l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorable à l'adhésion des communes de Trilbardou et de Nanteuil-lès-Meaux au Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM).

5 – DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE – Convention de viabilité hivernale

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la reconduction de la convention entre le Département de Seine-et-Marne visant à établir une coopération en vue du déneigement du réseau routier départemental sur le territoire de la commune. Cette convention est signée pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.

6 – INTERCOMMUNALITÉ – Convention de mise en place d'un service commun relatif aux systèmes d'information

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune au service relatif aux systèmes d'information (Niveau 3, gestion du parc informatique) mis en place par la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire.

7 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

À l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations ci-dessous pour l'exercice 2022 :

SECOURS CATHOLIQUE	600,00
ASSOCIATION DES SCLÉROSÉS EN PLAQUE	0,00

À la majorité (une abstention), le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations ci-dessous pour l'exercice 2022 :

COMPAGNIE DU CASSE-TÊTE	0,00
CLUB NAUTIQUE DU PLAN D'EAU	800,00

À la majorité (trois abstentions), le Conseil Municipal attribue un complément de subvention de 500,00€ à l'association CHALIFERIA, au vu des critères d'attribution mis en place par la commune.

La séance est levée à 21h30

Le Maire

Laurent SIMON